



Club de pétanque « La Bricole »

Concours des vendredis

RÈGLEMENT

Article 1 : Les dates des concours des vendredis sont fixées par le Comité du Club de Pétanque « La Bricole »
Elles ont été déterminées afin de ne pas préteriter les dates d'autres concours.

Article 2 : Les concours des vendredis sont ouverts à tous en doublettes formées.
Le prix de l'inscription a été fixé à CHF 10.- par équipe et par concours.
Chaque concours se déroule en trois parties.
Le début des inscriptions est fixé à 19h00
Le début du concours est fixé à 19h30
Si le nombre d'équipes est impair, une équipe sera office pour chaque tour. Une partie office correspond à une victoire par 13 à 7.

L'organisateur se tient de faire jouer les deuxièmes et troisièmes parties de chaque concours entre des équipes de même niveau (par exemple : à l'issue des troisièmes parties d'un concours, une équipe avec 2 victoires rencontrera une autre équipe avec 2 victoires)

L'attribution des points s'effectue de la manière suivante :

- Partie gagnée : **2 points**,
- Partie perdue : **0 point**,
- Bénévole travaillant lors de l'organisation d'un concours du vendredi : **4 points avec un goal-average de +12** (ce qui correspond à deux parties gagnées par 13 à 7)

1/3 des équipes sera récompensé pour chaque concours selon un barème calculé sur le nombre d'équipes inscrites.

Article 3 : Un classement général individuel sera effectué sur les 11 concours. Les cinq joueurs de ce classement seront récompensés à l'issue du dernier concours de la saison.

Article 4 : **Le règlement FIPJP sert de référence** (terrains non cadrés / parties en 13 points)

En cas de litige, il est fait appel aux organisateurs qui assurent l'arbitrage (leurs décisions sont sans appel)

Un comportement correct, courtois et respectueux est exigé de chaque personne. Convivialité, humour, patience et tolérance sont de mise.

En cas de non-respect du règlement, les organisateurs se réservent le droit d'exclure du concours, le ou les fautifs.

Les joueurs jouent sous leur propre responsabilité (responsabilité civile)

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de vol. Il vous est donc fortement recommandé de veiller en permanence à votre matériel et vos effets personnels.